

En modernisant le réseau d'électricité, Enedis réaffirme son engagement total pour sa mission de service public auprès de ses 36 millions de clients.

Chaque jour, quelles que soient les situations climatiques, dans tous les territoires, ruraux ou urbains, les 38 000 salariés d'Enedis ainsi que l'ensemble de nos partenaires s'engagent avec la même ferveur. Et ce, qu'il s'agisse de distribuer, de rétablir l'électricité dans tous les foyers français ou de moderniser le réseau d'électricité en remplaçant gratuitement les anciens compteurs par un compteur communicant Linky. 7 millions de compteurs ont ainsi été posés en respectant un cadre budgétaire contraint, le planning fixé et le niveau d'exigence attendu. Ces compteurs sont indispensables aux évolutions de la société en matière de consommation et de production d'électricité et au cœur de l'ambition énergétique française.



Un compteur pour préparer les réseaux de demain

L'intégration massive des **énergies renouvelables** (dont 95% sont directement raccordées au réseau de distribution), tout comme l'arrivée de l'**autoconsommation**, nécessitent des outils numériques permettant de **gérer en temps réel les nouveaux équilibres** entre la production intermittente et la consommation. Le déploiement des compteurs Linky chez tous les autoconsommateurs jouera ce rôle essentiel : près de **15 000 clients** ont aujourd'hui opté pour l'autoconsommation et **350 000 foyers** produisent de l'électricité.



350 000
foyers produisent de l'électricité



100 000
véhicules **100%**
électriques circulent



15 000
clients ont opté pour l'autoconsommation

Pour en savoir plus : Dossier de presse 2017 « Près de 7 millions de compteurs Linky posés, et alors ? »

*L'installation des compteurs progresse dans l'ensemble des communes de France, qu'elles soient urbaines ou rurales.

7 millions de familles équipées - Mieux connaître le projet



— Comment fonctionne le compteur communicant Linky ?

Le compteur Linky utilise la technologie CPL (courant porteur en ligne) pour transmettre les informations de consommation des clients. Cette communication a pour intérêt d'**utiliser les câbles du réseau électrique basse tension** pour envoyer les informations sous forme de **signal électrique codé**.

Comme tout appareil électrique, le compteur Linky produit des champs électromagnétiques. Plusieurs campagnes de mesures ont été réalisées depuis 2012 par Enedis et différents organismes indépendants. Elles ont toutes mis en évidence des **niveaux de champs électriques et magnétiques très inférieurs aux limites réglementaires**.



« [...] la transmission des signaux CPL utilisés par le Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant. »



« [...] compte tenu des faibles niveaux d'exposition engendrés par les compteurs et concentrateurs, il est peu vraisemblable que ces appareils représentent un risque pour la santé à court ou long terme. »

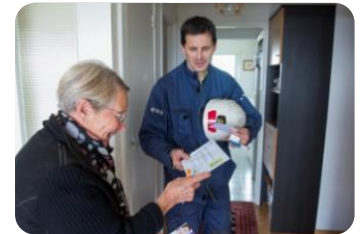
— Comment se déroule concrètement l'installation du compteur ?

Tous les clients reçoivent un courrier d'information **30 à 45 jours avant l'intervention** des poseurs. Ce courrier a été révisé cette année en **collaboration avec les associations de consommateurs**.

L'installation des nouveaux compteurs est réalisée par des entreprises prestataires d'Enedis. La formation et l'habilitation des poseurs sont encadrées par Enedis. Cet accompagnement des poseurs a notamment été renforcé avec la **création d'un kit de déploiement** afin de les aider à assurer la meilleure relation client possible.

Le remplacement des compteurs est **gratuit** pour le client.

Lors du changement de compteur, une coupure d'électricité est nécessaire et certains appareils (rاديوréveil, four, box internet...) pourront nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés. Par précaution, **il est conseillé de débrancher les appareils électriques sensibles**.



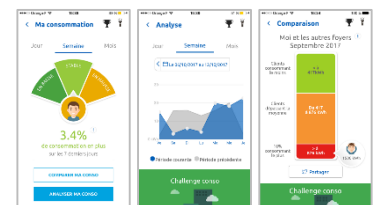
Lors de leurs déplacements sur le terrain, Enedis demande aux entreprises de pose de respecter la propriété privée et de ne pas entrer en conflit avec les clients qui s'opposeraient au remplacement de leur compteur.

— Comment accéder à ses données de consommation d'électricité ?

Le nouveau compteur, tout comme l'ancien matériel, mesure simplement la **consommation globale d'électricité du foyer** en kilowattheures. La seule différence avec le compteur précédent est que cette information est remontée désormais une fois par jour. Le compteur communicant ne connaît ni la consommation d'appareils en particulier, ni les informations personnelles du client (adresse, nom, coordonnées bancaires).

Les informations de consommation mesurées appartiennent au client. Elles ne peuvent être transmises à un tiers sans l'accord explicite du client et encore moins être vendues, conformément aux recommandations de la CNIL.

Enedis met à disposition de chaque client un **espace personnel sécurisé en ligne** sur lequel il peut consulter ses données de consommation, et ce à un rythme au moins quotidien. Les clients ne disposant pas d'accès à Internet peuvent se rendre dans un Espace Info Energie (EIE) où un conseiller pourra les accompagner pour se connecter sur leur espace client.



La nouvelle version de l'application mobile *Enedis à vos côtés*, qui entrera en service au mois de décembre 2017, intégrera les fonctionnalités Linky (accès aux données de consommation, challenges...). Cette application permet également au client d'être informé sur les coupures survenant sur le réseau.

Pour en savoir plus sur Linky, visitez le laboratoire d'Enedis

Enedis dispose d'un laboratoire unique de tests permettant de reconstituer différentes configurations de réseaux électriques. Si vous souhaitez le visiter, vous pouvez contacter nos équipes à l'adresse suivante : linkylab@enedis.fr

